

ASSOCIATION TIGRE GENEVE

2025

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES

A la demande du comité j'ai effectué la vérification des comptes de l'association pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2025.

L'exercice se solde par une perte de Frs. 4'734.49

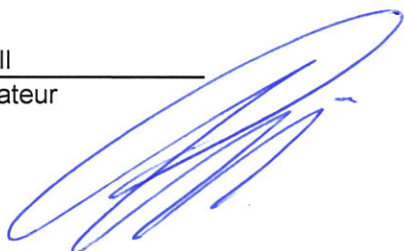
Les fonds propres de l'association sont au 31 décembre de Frs. 21'094.90

Lors de mon contrôle, je n'ai pas constaté d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Je recommande donc à l'assemblée d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Genève, le 15 juillet 2026

Oliver Büll
Le vérificateur



Bilan au 31 décembre
(en CHF)

		2025	2024
Actif	<i>Note</i>		
Actifs circulants			
Trésorerie		95 805.01	135 873.16
Garantie de loyer Comédie de Genève		7 548.00	7 548.00
Actifs de régularisation		-	-
Total actifs circulants		103 353.01	143 421.16
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles nettes		-	-
Produit de Partenariats		-	-
Total actifs immobilisés		-	-
Total actif		103 353.01	143 421.16
Passif			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et services		-	-
Autres dettes à court terme		-	-
Passifs de régularisation		750.00	15 450.00
Total capitaux étrangers à court terme		750.00	15 450.00
Capitaux étrangers à long terme			
Fonds affectés projet mutualisation	3	41 082.33	102 141.77
Dettes à long terme		-	-
Total capitaux étrangers à long terme		41 082.33	102 141.77
Fonds propres			
Reserves facultatives issues du bénéfice / perte cumulées		25 829.39	32 269.87
Résultat net de l'exercice		(4 734.49)	(6 440.48)
Total fonds propres		21 094.90	25 829.39
Total passif		62 927.23	143 421.16

Compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre
(en CHF)

	Note	2025
Produits d'exploitation		
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services		
Subvention Ville de Genève		28 000.00
Subvention Etat de Genève		40 300.00
Subvention FPLCE		-
Subvention en nature		-
Autres subventions		-
Contibution LORO		-
Cotisation		21 275.00
autres recettes		276.10
Total produits d'exploitation		89 851.10
Charges d'exploitation		
Charges de personnel		
Frais de personnel		60 344.59
Autres frais de personnel		3 000.00
Autres charges d'exploitation		
Aménagement Les deux Rivières		-
Charges en nature		470.25
Cotisations		1 403.20
Charges Masterclass		2 865.45
Journées reflexion et frais comité		2 549.30
Location RU		16 225.80
Location Comédie de Genève		-
Location et frais Phenix		38 807.62
Autres frais, déplacements		2 833.09
Communication Marketing, site		-
Frais administratifs		2 577.60
Mutualisation & Stockage		-
Impôts aniticipés		-
Frais et intérêts financier		161.80
Total charges d'exploitation		131 238.70
Résultat d'exploitation		(41 387.60)
Charges et produits exceptionnel		
Constitution fonds affectés		(33 440.00)
Utilisation fonds affectés		82 236.55
Produits/(charges) exceptionnels		-
Produits financiers		119.45
Utilisation fonds affectés des années antérieures	3	(12 262.89)
Total (charges) et produits financiers		36 653.11
Résultat net de l'exercice		(4 734.49)

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025

INTRODUCTION

L'association "TIGRE" est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.
Elle a son siège à Genève et sa durée est indéterminée.
L'association "TIGRE" n'a aucun caractère religieux ou politique.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables utilisés pour la présentation des états financiers sont les suivants:

Bases de comptabilisation

Les revenus et débiteurs, charges et fournisseurs sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis ou engagés.

Monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisse au cours de change de fin d'année. Les produits et les charges sont convertis en francs suisse au jour du jour de la date de transaction. Les gains réalisés et les pertes de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

NOTE 2 - Annexe selon art. 959c

	CHF 2025	CHF 2024
Dettes envers le fonds de pension	-	-
Moins de 10 employés plein temps		

NOTE 3 - NOTES AUX COMPTES

Une utilisation de Frs. 12'262.89 des fonds affectés a été effectué rétroactivement pour l'année 2024.

Une subvention non monétaire d'un montant de Frs 6'191.- a été octroyé par la ville de Genève pour l'utilisation de la maison des arts du grütli.

aucune autre mention selon art. 959c CO